



La Plage

Mai 2006/N° 1

FÉDÉRATION NATIONALE DES PLAGES RESTAURANTS

12, rue Berny — 83990 SAINT-TROPEZ Tél. 04.94.96.47.66 — Fax .04.94.97.08.75
www.plages-de-france.com — fnpr@wanadoo.fr

Le manifeste du Président

Le temps des « paillotes » bonnes enfants, fréquentées depuis des générations par les familles, tous âges confondus, semble révolu.

Contraintes administratives, charges de plus en plus lourdes, fiscalité galopante, pression foncière et associations diverses et maintenant délégations de services publics en matière de sécurité font du plagiste restaurateur un chef d'entreprise aux multiples responsabilités.

Engageant de lourds investissements, de gros frais d'entretien et devant s'entourer d'un personnel spécialisé, il n'aurait cependant pas le choix de ses périodes ni de ses horaires d'ouverture, devant démonter la « haute saison » terminée, comme si la mer en France était infréquentable le soir et en Hiver et réservée aux seuls amateurs du bronzage, jeunes et sportifs.

Pendant ce temps, d'autres destinations en Europe et Outre-mer offrent des services, les pieds dans l'eau, toute l'année, à une clientèle de plus en plus nombreuse soucieuse de sécurité et de confort.

- **Halte au sacrifice de cette économie traditionnelle** issue des établissements de bains de mer, au prétexte d'une loi se référant à une délimitation du DPM plus que contestable.

- **Halte aux campagnes de dénigrement** présentant les plagistes restaurateurs comme des envahisseurs, alors que nous n'occupons que 30 % du linéaire de plages concédées aux municipalités.

- **Halte aux mauvaises excuses de protection du bord de mer**, pour nous en éloigner, alors que nous en sommes les gardiens et ne demandons qu'à être encore plus impliqués pour faire respecter notre gagne-pain.

- **Halte à la précarité** dans laquelle on nous a installés, la durée de nos sous-traités ne permettant pas l'organisation de nos amortissements.

Il faut que cessent ces aberrations qui nuisent à toute l'économie de nos régions, participent à la précarité des emplois et des logements, et font le lit de la concurrence étrangère.

Il faut nous permettre de former un personnel spécialisé de technicien plagiste que nous ferons travailler toute l'année.

Nous ne voulons plus, non plus, servir de temps à autre d'exemple à la manifestation de l'autorité de l'Etat.

Il existe une véritable Culture des établissements de bain de mer. Il faut en préserver l'âme et le charme.

Qu'en serait-il du succès touristique de nos rivages sans les établissements de bains de mer ?

Tirons parti de notre importance directe et indirecte dans le développement économique et sur le marché de l'emploi pour guider ceux qui décident à Paris et à Bruxelles. **Il est temps d'adapter la loi à la réalité de la demande.**

Adhérez nombreux et faites-vous soutenir par tous ceux dont le métier dépend de notre présence sur les plages. **Forts de cette solidarité, nous saurons nous faire entendre.**

Jean-Claude MOREU

La Fédération en quelques mots...

La F.N.P.R. est une Association de Loi 1901, créée en 1999, sous la présidence initiale de Léon NIEGO puis de Bernard OPINEL et maintenant de Jean-Claude MOREU. La Fédération compte environ 200 membres exploitants sur le littoral méditerranéen.

La Fédération a pour but en France comme à l'étranger :

- **D'assurer la défense des intérêts économiques**, matériels et moraux de ses membres dans le cadre de leur activité professionnelle en tant qu'exploitants de plage restaurant.
- **De fédérer sur le plan national** les différentes associations reconnues ou initiatives concernant la profession de plagiste restaurateur.
- **D'encourager la création, le développement et d'aider** au soutien de toute œuvre tant publique que privée qui poursuivrait le même objet.
- **De défendre l'environnement littoral** afin de conserver la qualité du littoral sous concédés.
- **D'informer les clients et usagers** des contraintes environnementales.
- **De participer à toute action de défense générale** avec d'autres groupements économiques travaillant sur le littoral.

Le Bureau de la Fédération

Le Président

Jean-Claude MOREU : Plage des Jumeaux— Ramatuelle
Tél. 04.94.96.47.66

Le Président d'Honneur

Léon NIEGO : Richelieu Plage—Antibes Juan les Pins

Le Trésorier—Vice Président

Robert DUPOUX : Bikini Beach—St Cyr Tél. 0494320915

Le Trésorier Adjoint

Raphaël CUBERA : Beach Club—St Laurent

La Secrétaire Générale

Michèle DUPOUX : Bikini Beach—St Cyr Tél. 0494320915

Le Secrétaire Adjoint

Jacques RAYGASSE : Lavandou Beach—Le Lavandou
Responsable du Syndicat du Lavandou—Tél.0494150317

Les Vice-présidents

Bernard OPINEL : Midi Plage—Cannes

Responsable du Syndicat de Cannes—Tél. 0493399274

Victor BENSIMON : Keller Plage— Antibes

Responsable du Syndicat d'Antibes—Tél. 0493612823

René COLOMBAN : Blue Beach—Nice

Responsable du Syndicat de Nice—Tél. 0493871036

Jean-Pierre MANIFICAT : Plage L'Orangerie—Ramatuelle

Responsable du Syndicat de Ramatuelle—Tél. 0494798474

Jean-Michel ALLIOU : Hélios Plage—Le Lavandou

Responsable du Syndicat du Var— Tél. 0494281927

Valérie CHEVALIER : La Madrague—Cagnes s/mer

Gérard GUIGOU : Tamaris Plage- Cavalaire

Joseph CASTELLI : Le Diamant— Ste Maxime

Gaby RUIZ : Plage du Cap—Cap d'Agde

Les Services de la Fédération à ses Adhérents



Une permanence est à votre disposition et à votre écoute tous les jours du lundi au vendredi.

Contact : Sandrine Bardy

Tél. : 04.94.96.47.66

Fax : 04.94.97.08.75

Email : fnpr@wanadoo.fr

Site : www.plages-de-france.com

- Des Commissions de travail et de réflexions

Juridique : Bernard OPINEL

Presse : René COLOMBAN

Congrès : Jean Michel ALLIOU

Dans le cadre d'une convention signée entre la Fédération et le Cabinet Rebufat :

- **Veille juridique** des textes applicables au Domaine Public Maritime et au littoral.
- **Conseil à la Fédération pour les procédures d'appels d'offres** avec aide à la formulation des réponses
- **Un tarif préférentiel avec une décote de 25%** pour les membres de la Fédération
- **Gratuité pour une première consultation** pour les membres de la Fédération

NE : Toute demande d'intervention ou de conseil auprès du Cabinet Rebufat doit être faite au préalable par écrit au Président de la Fédération.

Point sur les Actions de la Fédération ...

Le technicien Plagiste

La Fédération, avec le concours et le soutien de l'Union Patronale du Var, est satisfaite d'avoir pu réaliser une formation nouvelle « technicien plagiste », ouverte aux jeunes et moins jeunes. Basée sur 4 mois et actuellement dans la région toulonnaise, cette formation comporte un aspect technique et concret, complétée par une approche environnementale et d'animation touristique. Le but étant que les exploitants de plages restaurants embauchent des personnels qualifiés et parfaitement à même de recevoir au mieux la clientèle européenne et internationale qui est de plus en plus séduite et attirée par nos rivages enchanteurs. **La Fédération souhaite poursuivre le développement de cette action.**


Le Label Qualité

Les exploitants de plages sont les garants de la protection de l'environnement. Ils veillent à ce que l'environnement ne soit pas dégradé et dénaturé, à la sécurité des baignades, à l'occupation du domaine public maritime. Les exploitants de plages sont également des vecteurs de communication de l'information, à la fois en transmettant à ses clients et usagers l'information qui concerne le littoral, et d'autre part en faisant remonter l'actualité sur l'évolution du littoral, des besoins et de la fréquentation, vers les administrations et les politiques. De plus les exploitants de plages ont un rôle économique incontournable dans un développement raisonné du littoral et des plages. **La Fédération travaille pour la mise en place d'un label qualité permettant d'informer le public et les clients sur la qualité et les compétences des exploitants de plages. De plus, la Fédération souhaite, au même titre que les autres acteurs économiques du littoral, être intégrée au sein du Conseil National du Littoral et ses déclinaisons régionales.**

L'audit en Région PACA

Le 6 avril, dernier, Jean-Claude MOREU a rencontré Benoît VASSELIN, Directeur du Service Mer, au Conseil Régional PACA qui a évoqué que le financement d'un audit professionnel ne pouvait pas être pris en charge par les Services de la Région. En revanche, le financement peut être possible si la Région est partie prenante dans une réflexion en amont et dans la réalisation de l'audit. Cette étude, à l'initiative de la Fédération, s'inscrit dans une volonté communes des Collectivités, tout autant que des organisations de promotion touristique, de clarifier les enjeux du tourisme balnéaires et de la valorisation des plages.

Appel de fonds F.N.P.R. : Cotisations 2006

Raison Sociale de l'Etablissement : 

Nom Prénom du Gérant ou Responsable :

Adresse postale de l'Etablissement :
.....
.....

Adresse mail :

Tél de l'Etablissement : Fax de l'Etablissement :

Tél Personnel : Fax Personnel : Portable :

Date d'ouverture et de fermeture de l'Etablissement :

Adresse pour envoi de courrier hors saison :
.....
.....

Montant de votre cotisation annuelle à la F.N.P.R.

CA ≤ 150.000 € 200 €

150.000 € ≤ CA ≤ 450.000 € 300 €

CA ≥ 450.000 € 400 €

Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la Fédération National des Plages Restaurants à :

M. Robert DUPOUX— Résidence la Pinède—4 Impasse de la Caliandre—83270 Saint-Cyr s/mer

NB : Pour les exploitants adhérents à un Syndicat local ou départemental voir modalités avec le responsable du Syndicat.

Le Droit des Plages—Année 2005/2006

Economie, emploi, environnement, voilà les maîtres mots soutenus au niveau national par la Fédération Nationale des Plages Restaurants, qui est maintenant reconnue comme un interlocuteur valable et qualifié, grâce à ses Présidents OPINEL puis MOREU, assistée par notre Cabinet conseil.

Décret Plage

Ce décret, qui ne concerne que le DPM, n'est toujours pas sorti mais a fait l'objet de nombreuses modifications et adaptations après les remarques de la Fédération.

Les points essentiels du dernier projet sont les suivants :

- **Contrat Etat-Commune** 12 ou 15 ans avec l'obligation pour l' élu de donner au minimum la moitié
- **Possibilité de soumissionner en société** avec cessions de parts et notification en cas de changement significatif de majorité
- **La non démontabilité pourra être possible** suivant certains critères dans les Communes qui justifient d'une fréquentation touristique toute l'année.

Nous savons que le Conseil d'Etat a examiné le décret fin décembre 2005. Depuis janvier, ce décret nous est promis incessamment, mais nous n'avons toujours aucune date. La Fédération suit avec une très grande attention sa sortie.

Conseil National du Littoral

Le Conseil National du Littoral, attendu depuis 1986....., vient d'être créé le 18 Novembre 2005.

La Fédération n'était pas encore assez représentative pour être partie prenante directement dans ce Conseil, mais sera dûment représentée par le biais des élus de l'ANEL (l'Association Nationale des Elus du Littoral) et de l'AMF (l'Association des Maires de France).

La délimitation du DPM

Le nouveau décret paru le 23 Mars 2004 fixe les modalités techniques de délimitation du DPM.

Nous l'avons bien sûr à la disposition des exploitants qui seraient concernés par un nouveau projet de délimitation dans leur Commune. Ce texte fixe, bien sûr, un droit différent sur la partie DPM et sur l'arrière plage.

Espaces remarquables

Une circulaire vient de sortir sur les espaces remarquables et les aménagements précisant : ces espaces, les matériaux utilisables, la superficie d'occupation...

Décret d'application de l'amendement GAIA

Aucune nouvelle

Appel d'Offre

Naturellement sur le DPM l'appel d'offre de type Sapin doit être impérativement appliqué.

Il vous appartient, bien sûr, de répondre de manière extrêmement légaliste aux appels d'offres. La Fédération vous rappelle la mise en place d'une structure pour vous aider à remplir les dossiers afin que ces derniers soient réguliers.

N'hésitez pas à nous consulter pour utiliser ce service.

2006 : Deux temps forts

Le Conseil Régional PACA

Le Président MOREU et Maître REBUFAT ont rencontré la Direction du Service Mer au Conseil Régional PACA, qui ont reconnu que la Fédération était considérée comme un bon interlocuteur et sera convoqué à toutes les réunions locales ayant trait au littoral.

Association Nationale des Elus du Littoral

La semaine dernière, l'ANEL tenait sa réunion annuelle dans les Pyrénées Orientales, réunion dont le sujet était l'érosion des plages à laquelle Maître REBUFAT participait.

Etaient présents de nombreux élus de la côte méditerranéenne ainsi que des représentants du Ministère de l'Equipement. Il a été confirmé à Maître REBUFAT le principe de mesures transitoires pour le décret plage ainsi que la mise en place de Commissions de concertation, comme le souhaitait la FNPR.

Par Maître Geneviève REBUFAT
Avocat au Barreau de Marseille
6, Cours Pierre Puget—13006 Marseille
Tél. 04.91.54.09.78 Fax. 04.91.33.13.33
cabinet.rebufat@wanadoo.fr

Flash de Dernière minute

Mobilisation et soutien absolu pour les exploitants

De Cagnes s/mer qui viennent de recevoir avertissement avant contravention de grande voirie et démolition.

De La Croix Valmer et de Cavalaire en danger d'éviction

Il faut absolument leur venir en aide !